



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/1/Add.1
13 mai 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF DU
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatorzième réunion
Montréal, 27-31 mai 2024

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la réunion

La présidente du Comité exécutif, Mme Maria Antonella Parodi (Argentine), prononce des remarques liminaires.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/1 renferme l'ordre du jour provisoire de la 94^e réunion.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait envisager d'adopter l'ordre du jour de la réunion à partir de l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/1 et, le cas échéant, avec les modifications apportées oralement en plénière.

b) Organisation des travaux

La présidente propose à la plénière l'organisation des travaux.

3. Activités du Secrétariat

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/2 présente un rapport portant sur les activités du Secrétariat depuis la 93^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune

4. Questions financières

a) État des contributions et des décaissements

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/3](#) fournit des renseignements sur l'état du Fonds au 25 avril 2024. Le solde du Fonds s'élevait à 541 327 510 \$ US en espèces, après prise en compte de tous les fonds approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 93^e réunion inclusivement.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements, figurant à l'Annexe I au présent document ;
- (b) De demander au Chef du Secrétariat et au Trésorier de continuer le suivi auprès des Parties ayant des contributions en souffrance pour une ou plusieurs périodes triennales, et de faire rapport à la 95^e réunion ; et
- (c) De prier instamment toutes les Parties de verser leurs contributions au Fonds multilatéral en totalité et le plus tôt possible.

b) Rapport portant sur les soldes et la disponibilité des ressources

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/4](#) présente un sommaire des fonds restitués par les agences bilatérales et d'exécution. Il comprend des données statistiques sur tous les projets dont les soldes ont été conservés pendant plus de 12 mois après l'achèvement du projet, et traite des soldes à restituer dans le cadre des « projets par décision ». Il indique que 542 690 104 \$ US sont disponibles pour approbation à la 94^e réunion, après prise en compte du solde du Fonds et du montant total retourné par les agences bilatérales et d'exécution.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note :
 - (i) Du rapport portant sur les soldes et la disponibilité des ressources présenté dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/4](#) ;
 - (ii) Du fait que le montant net des fonds restitués à la 94^e réunion par les agences d'exécution est de 1 362 594 \$US, soit 239 606 \$US plus les coûts d'appui d'agence de 17 619 \$US par le PNUD ; 469 599 \$US plus les coûts d'appui d'agence de 44 402 \$US par le PNUE ; et 551 985 \$US plus les coûts d'appui d'agence de 39 383 \$US par l'ONUDI ;
 - (iii) Du fait que le PNUD détenait des soldes d'un montant de 71 695 \$ US, y compris les coûts d'appui d'agence, pour sept projets achevés depuis plus de deux ans ;
 - (iv) Du fait que l'ONUDI détenait des soldes de 72 926 \$ US, y compris les coûts d'appui d'agence, pour cinq projets achevés depuis plus de deux ans, des soldes de 823 615 \$ US, y compris les coûts d'appui d'agence, pour trois projets achevés « par décision du Comité exécutif » et de 116 758 \$ US, y compris les coûts d'appui d'agence, pour quatre projets achevés financés grâce aux contributions

volontaires supplémentaires versées par un groupe de pays donateurs pour financer des activités à démarrage rapide pour la mise en œuvre de la réduction progressive des HFC ;

- (b) De demander au PNUD et à l'ONUDI :
 - (i) De procéder au décaissement ou d'annuler les sommes engagées et non engagées n'étant pas nécessaires aux projets achevés et à ceux achevés « par décision du Comité exécutif », et de restituer les soldes correspondants à la 95^e réunion ;
 - (ii) De procéder au décaissement ou d'annuler les engagements pour les projets achevés depuis plus de deux ans, et de restituer les soldes à la 95^e réunion ; et
- (c) De demander également à l'ONUDI de procéder au décaissement ou de restituer à la 95^e réunion les soldes des projets achevés « par décisions du Comité exécutif » et les projets achevés financés au moyen de contributions volontaires.

5. Données relatives au programme de pays et perspectives de conformité

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/5 contient l'état et les perspectives de conformité des pays visés à l'Article 5 (section I) ; les pays visés à l'Article 5 assujettis à des décisions des Parties sur la conformité (section II) ; l'analyse des rapports de mise en œuvre des programmes de pays pour les HCFC et les HFC (section III) ; les questions liées aux rapports de mise en œuvre des programmes de pays (section IV) ; et une recommandation (section V). Le document contient également des annexes faisant état de données de consommation du bromure de méthyle pour des applications de quarantaine et de préexpédition (Annexe I) ; une analyse de la consommation de HCFC des pays visés à l'Article 5 (Annexe II) ; et des données relatives aux HFC (mesurées en équivalent CO₂) (Annexe III).

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note des informations sur les données relatives au programme de pays et perspectives de conformité, présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/5, incluant le fait qu'au 16 avril 2024, 21 pays avaient remis des données relatives au programme de pays 2023, deux pays les avaient remises après le 16 avril 2024 et 102 pays ne l'avaient pas fait ;
- (b) De demander au Secrétariat d'envoyer des lettres aux Gouvernements de [la République populaire démocratique de Corée et de la Guinée équatoriale] au sujet des rapports de données du programme de pays en suspens pour 2022, en les exhortant à soumettre ces rapports dès que possible.

6. Évaluation

(a) Mise à jour sur l'état d'avancement de l'étude théorique sur l'évaluation du Programme d'aide à la conformité

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/6 présente une mise à jour des progrès réalisés depuis l'approbation des termes de référence pour l'évaluation du Programme d'aide à la conformité à la 93^e réunion.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport périodique relatif à l'étude théorique en vue de l'évaluation du Programme d'aide à la conformité, tel qu'il figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/6.

(b) Rapport portant sur l'évaluation externe de la fonction d'évaluation du Fonds Multilatéral

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/7 présente la première partie du rapport portant sur l'évaluation externe, une mise à jour de l'état d'avancement de l'évaluation, ainsi que des informations factuelles qui ont été préparées par l'unité d'évaluation pour soutenir l'évaluation.

Questions à traiter :

- Calendrier de présentation du rapport final

Le Comité exécutif pourrait envisager :

(a) De prendre note du rapport d'évaluation externe de la fonction d'évaluation du Fonds multilatéral (deuxième partie) tel que présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/7 ; et

(b) De demander à l'Administratrice principale, Suivi et évaluation de présenter le rapport final de l'évaluation externe de la fonction d'évaluation du Fonds multilatéral à la 95^e réunion.

(c) Rapport reprenant l'examen des rapports d'achèvement de projet

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/8 présente les résultats de l'examen visant à améliorer les processus, les formats et les outils connexes des rapports d'achèvement de projet.

Questions à traiter :

- Format universel des rapports d'achèvement de projet

Le Comité exécutif pourrait envisager :

(a) De prendre note du rapport portant sur l'examen des rapports d'achèvement de projet figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/8 ;

(b) D'approuver le format universel du rapport d'achèvement de projet figurant à l'annexe III du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/8, et que les agences bilatérales et d'exécution devront utiliser une fois que le système de gestion des connaissances fournira les fonctionnalités requises pour présenter en ligne les rapports d'achèvement de projet d'ici fin 2025 ;

(c) De demander à l'Administratrice principale, Suivi et évaluation, et au Secrétariat :

- (i) De coordonner les mesures nécessaires pour opérationnaliser l'intégration du format universel du rapport d'achèvement de projet et le processus de soumission dans le système de gestion des connaissances, au cours de la phase 3 de l'élaboration prévue de ce système, en veillant à l'alignement adéquat du RAP avec le cadre en matière de rapports sur le projet tout au long des différentes étapes du cycle de vie du projet, en tenant compte, le cas échéant, des discussions à la 95^e réunion suite à la décision 93/1 concernant le document reprenant la

cartographie des exigences en matière de rapports et la rationalisation de l'établissement de l'ensemble des rapports ;

- (ii) D'amorcer la soumission en ligne des rapports d'achèvement de projet une fois la migration des données achevée, d'ici la fin de 2025 ; et
- (d) De demander à l'Administratrice principale, Suivi et évaluation, de faire rapport sur l'état de la mise en œuvre de la réforme du rapport d'achèvement de projet à la 97^e réunion dans le cadre du rapport annuel, inclus dans le document contenant le programme de travail annuel de suivi et d'évaluation et le budget.

7. Mise en œuvre du programme

(a) Rapports périodiques et rapports sur les projets comportant des exigences particulières de remise de rapports, sans questions en instance

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/9 traite (i) des projets dont la mise en œuvre est retardée et des projets pour lesquels des rapports périodiques ont été demandés, et (ii) des projets pour lesquels des exigences spécifiques en matière de remise de rapports ont été soumises à la 94^e réunion. La remise des rapports sur ces projets, après examen par le Secrétariat, ne comportent pas de questions en suspens et n'exigent donc pas que le Comité exécutif les examine individuellement.

I. Projets avec des retards de mise en œuvre et pour lesquels des rapports de situation spéciaux ont été demandés

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note :
 - (i) Des rapports comportant des retards de mise en œuvre et les rapports de situation présentés par les agences bilatérales et d'exécution, tels qu'ils figurent dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/9 ;
 - (ii) Du fait que les agences bilatérales et d'exécution devraient rendre compte au Comité exécutif, lors de sa 95^e réunion, de 29 projets présentant des retards de mise en œuvre, comme indiqué dans les annexes I et II du présent document, et de sept projets pour lesquels des rapports de situation supplémentaires sont recommandés, comme indiqué dans l'annexe III du présent document, dans le cadre du rapport périodique annuel et financier de 2023 des agences bilatérales et d'exécution ; et
- (b) D'approuver les recommandations concernant les projets en cours présentant des questions spécifiques mentionnées dans la dernière colonne de l'Annexe III au présent document.

II. Projets comportant des exigences particulières de remise de rapports, sans questions en instance

A. Rapports concernant les plans de gestion de l'élimination des HCFC

Argentine : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II – disponibilité de solutions de remplacement au HCFC-141b à faible potentiel de réchauffement planétaire dans le secteur de la fabrication de la mousse et recours provisoire à des solutions de remplacement à fort potentiel de réchauffement planétaire) (ONUDI et Gouvernement de l'Italie) (alinéas 5-14)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note de la situation sur la disponibilité des solutions de remplacement au HCFC-141b à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP) dans le secteur de la

fabrication de la mousse et sur l'usage transitoire des solutions de remplacement à fort PRP dans le cadre de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC de l'Argentine, fourni par l'ONUDI et figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/9 ; et

- (b) De demander au gouvernement de l'Argentine, en accord avec la décision 92/31(c)ii), de fournir une mise à jour à la 95e réunion au sujet de la disponibilité sur le marché local des solutions de remplacement à faible PRP pour le HCFC-141b dans le secteur de la fabrication de la mousse et de l'usage transitoire des solutions de remplacement à fort PRP.

Chili : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II – rapport périodique final sur la mise en œuvre du programme de travail associé à la tranche finale) (PNUD, PNUE et ONUDI) (alinéas 15-25)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait envisager de prendre note :

- (a) Du rapport périodique final sur la mise en œuvre de la troisième et dernière tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Chili, présenté par le PNUD et figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/9 ;
- (b) Du fait que l'entreprise individuelle Multipanel a choisi de ne pas participer aux projets de reconversion pour la fabrication de mousse de polyuréthane dans le cadre de la phase II du PGEH ; et
- (c) Du fait que les soldes inutilisés de 128 961 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 9 027 \$ US, y compris ceux provenant de l'entreprise mentionnée au sous-alinéa b)(ii) et du suivi, ont été retournés au Fonds par le PNUD pendant la réunion en cours.

Jordanie : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II – rapport périodique sur la mise en œuvre du programme de travail associé à la dernière tranche) (Banque mondiale et ONUDI) (alinéas 26-38)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait envisager de prendre note du rapport périodique de la mise en œuvre du programme de travail associé à la troisième et dernière tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Jordanie, tel que présenté par la Banque mondiale et tel qu'il figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/9.

Kenya : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II – Changement de technologie pour un supermarché (Quickmart)) (Gouvernement de la France) (alinéas 39-48)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note de la demande présentée par le Gouvernement de la France, au nom du Gouvernement du Kenya, pour un changement de technologie dans la reconversion d'un supermarché de la chaîne Quickmart, du HCFC-22 vers le R-290 à la place de la technologie fonctionnant au CO₂ au titre la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Kenya, telle qu'elle figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/9 ; et

- (b) D'approuver le changement de technologie mentionné au sous-alinéa a) ci-dessus, étant entendu que tous coûts supplémentaires pour la reconversion soient couverts par le supermarché bénéficiaire.

Pakistan : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II – rapport périodique sur la mise en œuvre du programme de travail associé aux troisième et quatrième tranches) (ONUDI et PNUE) (alinéas 49-61)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait envisager de prendre note de la mise à jour sur le niveau d'avancement de la mise en œuvre des troisième et quatrième tranches de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC du Pakistan, présenté par l'ONUDI et figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/9.

Pakistan : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III – rapport portant sur la situation des importations de polyols prémélangés contenant du HCFC-141b et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'assistance technique pour le secteur de la fabrication de la mousse) (ONUDI et PNUE) (alinéas 62-69)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note du rapport de la situation des importations de polyols prémélangés contenant du HCFC-141b et de l'avancement de l'assistance technique pour le secteur de la fabrication de la mousse au titre de la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC du Pakistan, présenté par l'ONUDI, et figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/9 ;
- (b) De demander au Gouvernement du Pakistan, par l'intermédiaire de l'ONUDI, de continuer à présenter des rapports portant :
- (i) Sur la situation de l'interdiction des importations de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés, en prenant note que l'interdiction devrait être appliquée en 2024 ; et
 - (ii) Sur la situation des importations de polyols prémélangés contenant du HCFC-141b de façon annuelle jusqu'à ce que l'interdiction de ces importations soit en place et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'assistance technique pour le secteur de la fabrication de la mousse.

Afrique du Sud : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I – rapport périodique sur la mise en œuvre de la cinquième et dernière tranche) (ONUDI) (alinéas 70-77)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait envisager de prendre note :

- (a) Du rapport périodique final portant sur la mise en œuvre de la cinquième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour l'Afrique du Sud, présenté par l'ONUDI et figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/9 ;
- (b) Du fait qu'un solde inutilisé de 33 000 \$ US provenant de la phase I du PGEH sera renvoyé à la 95^e réunion ; et

- (c) Du fait qu'une fois les projets de démonstration visant les utilisateurs finaux inclus dans la phase I du PGEH achevés, l'ONUDI présentera un rapport final sur leur mise en œuvre, y compris l'élimination des HCFC et les gains d'efficacité énergétique obtenus, en accord avec la décision 92/36(g).

Uruguay : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II – rapport périodique sur la mise en œuvre de la reconversion dans le secteur de la fabrication de la mousse) (PNUD) (alinéas 78-92)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait envisager de prendre note :

- (a) Du rapport portant sur l'état d'avancement de la reconversion des entreprises de mousse et la disponibilité de l'hydrofloroléfine (HFO) et des formulations de polyuréthane (PU) à base de HFO ainsi que leurs composantes associées financées dans le cadre de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour l'Uruguay ;
- (b) Du fait que l'interdiction des importations de HCFC-141b pur a été mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2023 et que l'interdiction du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024 ; et
- (c) De l'achèvement de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour l'Uruguay et du fait que les surcoûts d'exploitation non dépensés, d'une somme de 309 186 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 21 643 \$ US, associés aux entreprises de fabrication de la mousse de PU non reconverties, seront restitués au Fonds multilatéral à la 96^e réunion.

Viet Nam : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II – rapport périodique) (Banque mondiale et Gouvernement du Japon) (alinéas 93-95)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait envisager de prendre note de la soumission par la Banque mondiale du rapport périodique final de la phase II du PGEH pour le Viet Nam, qui sera examiné et présenté par le Secrétariat à la 95^e réunion.

B. Rapport relatif à un projet HFC

Jordanie : Rapport annuel sur les ventes de grands climatiseurs commerciaux de toit fonctionnant au R-290 [décision 90/25 b) ii)] (ONUDI) (alinéas 96-98)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait envisager de prendre note de la présentation par l'ONUDI, au nom de Petra Engineering Industries Co., du rapport portant sur les ventes annuelles de grands climatiseurs commerciaux de toit monoblocs fonctionnant au R-290 dans les pays visés à l'Article 5 et ceux non visés à l'Article 5, qui sera examiné et présenté par le Secrétariat à la 95^e réunion.

(b) Rapports sur les projets comportant des exigences particulières de remise de rapports et des questions en instance

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/10 porte sur un projet soumis à la 94^e réunion, avec des exigences spécifiques en matière de rapports, qui, après examen par le Secrétariat, présente des questions en instance et exige que le Comité exécutif l'examine individuellement.

A. Rapports concernant un plan de gestion de l'élimination des HCFC

Chine : Rapport portant sur la différence entre le solde restant indiqué en dollars des États-Unis et celui indiqué en renminbi dans le rapport d'audit financier, et sur les soldes à restituer dans la phase I du plan sectoriel pour la réfrigération et climatisation industrielles et commerciales (PNUD)

Question à traiter :

- Un rapport portant sur la différence entre le solde restant indiqué en dollars des États-Unis et celui indiqué en renminbi dans le rapport d'audit financier, et sur les soldes à restituer au titre de la phase I du plan sectoriel pour la réfrigération et climatisation industrielles et commerciales

Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note du rapport portant sur la différence entre le solde restant indiqué en dollars des États-Unis et celui indiqué en renminbi dans le rapport d'audit financier, et sur les soldes à restituer au titre de la phase I du plan sectoriel pour la réfrigération et climatisation industrielles et commerciales (RIC), tel qu'il figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/10 ;
- (b) De prendre note des principes généraux de gestion des fonds transférés depuis les agences d'exécution au Bureau de coopération environnementale extérieure (BCEE) au titre de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Chine, décrits à l'annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/10 ;
- (c) De demander au PNUD d'appliquer à la phase II du plan sectoriel de la RIC pour la Chine, à titre d'essai, les principes fondamentaux visés au sous-alinéa b) ci-dessus et les conditions de leur application telles que décrites aux alinéas 19, 20 et 21 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/10 ;
- (d) De demander au PNUD, en tant qu'agence d'exécution principale pour la phase II du PGEH pour la Chine, de se coordonner avec d'autres agences d'exécution et de soumettre un rapport à la 95^e réunion sur la manière de mettre en œuvre les principes généraux visés au sous-alinéa b) ci-dessus dans le secteur des solvants, le secteur de la fabrication de la mousse de polystyrène extrudé, le secteur de la fabrication de climatiseurs individuels et des pompes à chaleur, et le plan sectoriel de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation, ainsi que le programme national de facilitation ; et
- (e) De prendre note du fait que le PNUD restituera à la 94^e réunion 18 337 \$ US, calculés à titre exceptionnel sur la base du taux de change au 13 mai 2024, représentant les soldes restants des fonds provenant de la mise en œuvre de la phase I du plan sectoriel de la RIC, plus les coûts d'appui d'agence de 1 322 \$ US pour le PNUD.

(c) Rapport global d'achèvement des projets pour 2024

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/11 présente un résumé des rapports d'achèvement de projets soumis après la 93^e réunion pour examen à la 94^e réunion. Le rapport donne un aperçu des raisons qui expliquent les retards dans l'achèvement des projets et les leçons tirées de l'expérience, aussi bien pour les APA que pour les projets individuels.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note du rapport global d'achèvement de projet de 2024 (RAP) (partie I), figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/11 ;
- (b) De demander :
 - (i) aux agences bilatérales et d'exécution de remettre, à la 95^e réunion du Comité exécutif, les rapports d'achèvement des projets (RAP) pour les accords pluriannuels et les projets individuels ou d'exposer les raisons pour lesquelles ces rapports n'ont pu être remis ;
 - (ii) aux agences d'exécution principales et coopérantes de continuer à coordonner étroitement leur travail en finalisant les parties des rapports d'achèvement de projet qui leur incombent, afin de faciliter la remise des rapports par l'agence d'exécution principale en temps voulu ;
 - (iii) aux agences bilatérales et d'exécution de s'assurer, lors de la saisie des données pour les remises de rapports d'achèvement de projet, d'inclure les informations pertinentes et utiles, dont les informations relatives au genre, et de communiquer les enseignements tirés et les raisons des retards de mise en œuvre des projets en vue de les utiliser dans les améliorations futures de la conception et la mise en œuvre des projets ; et
- (c) D'inviter toutes les parties impliquées dans la préparation et la mise en œuvre des accords pluriannuels et des projets individuels, en particulier le Secrétariat et les agences bilatérales et d'exécution, à tenir compte des éventuels enseignements à tirer des rapports d'achèvement de projet.

8. Planification des activités

(a) Compte rendu sur l'état de la mise en œuvre du plan d'activités général de 2024-2026 du Fonds multilatéral et planification financière de la période triennale 2024-2026 ;

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/12 présente un compte rendu sur l'état de la mise en œuvre du plan d'activités 2024-2026, de l'état de mise en œuvre du plan d'activités 2024 à la lumière des soumissions faites pour la 94^e réunion, des engagements à venir pour les accords pluriannuels de la période 2024-2031 et de l'allocation des ressources pour la période triennale 2024-2026.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note :
 - (i) Du compte rendu sur l'état de la mise en œuvre du plan d'activités général de 2024-2026 du Fonds multilatéral et de la planification financière de la période triennale de 2024-2026, tel qu'il figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/12 ;
 - (ii) Du fait que le montant total des activités demandées à la 94^e réunion s'élève à 62 835 221 \$ US (dont 4 791 958 \$ US pour les activités liées aux HFC, 2 830 001 \$ US pour les projets pilotes relatifs à l'efficacité énergétique et

2 418 400 \$ US pour la préparation des inventaires nationaux des banques de déchets de substances réglementées), parmi lesquels 5 994 565 \$ US correspondent aux propositions de projet qui n'étaient pas inscrites dans le plan d'activités de 2023 ;

- (iii) Avec gratitude, du rapport fourni par le PNUD reprenant le résultat de sa discussion avec le Gouvernement de la République dominicaine portant sur les questions soulevées dans l'évaluation de son efficacité qualitative, conformément à la décision 93/8(b) ;
- (b) Adopter une affectation des ressources de 181 millions \$ US en 2024, 392 millions \$ US en 2025 et 392 millions de \$ US en 2026, sous réserve que tous les fonds non alloués seraient affectés ensuite durant la période triennale de 2024-2026 ;
- (c) Exhorter les agences d'exécution à soumettre tous les projets et activités endossés dans les plans d'activités afin d'utiliser au maximum les ressources disponibles pour la période triennale 2024-2026 ; et
- (d) Examiner les liquidités disponibles pour le budget de 2026, à la dernière réunion de 2025, en fonction des intérêts collectés, de la restitution inattendue de soldes inutilisés par des projets/accords, du versement de contributions promises pour la période triennale précédant la dernière reconstitution, des pertes subies dues au non-versement des contributions promises depuis la dernière reconstitution, et de toutes les pertes ou gains associés dus au mécanisme de taux de change fixe.

(b) Retards dans la soumission des tranches

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/13](#) présente les actions menées pour donner suite aux décisions prises à la 93^e réunion sur les retards de soumission de tranches, et une analyse de chacune des tranches qui devait être soumise mais qui ne l'a pas été à la 94^e réunion. Il donne également une vue d'ensemble des raisons expliquant les retards et leur incidence sur la conformité des pays avec leurs obligations en vertu du Protocole de Montréal, ainsi qu'une recommandation du Secrétariat.

Questions à traiter :

- Raisons des retards (28 activités associées à des tranches de PGEH pour 17 pays qui devaient être soumises à la 94^e réunion et ne l'ont pas été).

Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note :
 - (i) Du rapport relatif aux retards de soumission des tranches figurant dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/13](#) ;
 - (ii) Des informations sur les retards de soumission de tranches dans le cadre des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) transmises par les Gouvernements de l'Allemagne et de la France ainsi que par le PNUD, le PNUE et l'ONUDI ;
 - (iii) Du fait que 32 activités sur 60 (pour 18 des sur 35) liées aux tranches des PGEH qui devaient être soumises à la 94^e réunion ont été présentées à temps ;

- (iv) Du fait que les agences bilatérales et d'exécution concernées ont fait savoir que la soumission tardive des tranches de PGEH qui devaient être proposées à la première réunion de 2024 n'aurait pas d'incidence sur la conformité avec le Protocole de Montréal, et que rien n'indiquait qu'un des pays concernés ne respectait pas les mesures de réglementation du Protocole de Montréal ; et
- (b) De charger le Secrétariat d'écrire aux gouvernements concernés au sujet des décisions prises sur les retards de soumission de tranches figurant dans l'Annexe I au présent rapport.

9. Propositions de projets :

(a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/14 comprend quatre sections : Un aperçu des projets et activités soumis par les agences bilatérales et d'exécution ; un aperçu des projets et des activités suite au processus d'examen des projets ; les problèmes repérés au cours du processus d'examen de projets ; et des rapports portant sur la mise en œuvre des décisions et le suivi des discussions antérieures relatives à l'examen des projets.

Questions à traiter :

- Examen de la liste des pays pour les rapports de vérification et leurs demandes de financement

Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note du fait que les agences bilatérales et d'exécution concernées ont inclus dans leurs programmes de travail pour 2024, soumis à la 94^e réunion, des demandes de financement des rapports de vérification des plans de gestion de l'élimination des HCFC pour l'Angola, les Bahamas, la Barbade, le Burkina Faso, le Cambodge, le Tchad, le Gabon, la Grenade, le Guyana, Madagascar, le Monténégro, le Mozambique, le Nicaragua, la Macédoine du Nord, la Sierra Leone, Sri Lanka et le Timor-Leste ; et
- (b) D'examiner les demandes de financement associées aux vérifications mentionnées au sous-alinéa a) ci-dessus dans le contexte des programmes de travail soumis par chaque agence d'exécution concernée au titre du point 9(d) de l'ordre du jour, Projets recommandés aux fins d'examen individuel.

(b) Coopération bilatérale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/15 présente un aperçu des demandes de deux agences bilatérales et de l'admissibilité desdites demandes compte tenu du niveau maximum de coopération bilatérale autorisé pour 2024 ou pour la période triennale 2024-2026.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait envisager de demander au Trésorier de déduire les coûts des projets bilatéraux, approuvés à la 94^e réunion, comme suit :

- (a) la somme de XX \$ US (y compris les coûts d'appui d'agence) sur le solde de la contribution bilatérale du Gouvernement de l'Autriche pour 2024-2026 ; et

(b) la somme de XX \$ US (y compris les coûts d'appui d'agence) sur le solde de la contribution bilatérale du Gouvernement de l'Allemagne pour 2024-2026 ; et

(c) Projets recommandés à fins d'approbation générale

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/16](#) renferme des informations récapitulatives sur les projets recommandés pour approbation générale, une recommandation du Secrétariat pour examen par le Comité exécutif et une annexe faisant la liste des projets recommandés pour approbation générale.

Questions à traiter : Aucune

Le Secrétariat recommande au Comité exécutif : D'approuver les projets et activités soumis à l'approbation générale aux niveaux de financement indiqués dans l'annexe au présent document. L'approbation de ces projets devrait inclure les programmes de mise en œuvre associés aux tranches pertinentes des projets pluriannuels, les accords actualisés le cas échéant, les conditions ou dispositions pertinentes incluses dans les documents d'évaluation des projets correspondants et les observations à communiquer aux Gouvernements bénéficiaires en vue du renouvellement des projets de renforcement institutionnel.

(d) Projets recommandés aux fins d'examen individuel

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/17](#) contient la liste des projets et activités soumis pour examen individuel.

Questions à traiter : Chaque projet devrait être examiné individuellement aux fins d'approbation. La description du projet, les observations et recommandations du Secrétariat se retrouvent dans le document de projet correspondant dont la référence figure dans les tableaux ci-dessous.

Activités ne portant pas sur des investissements

Pays / Région	Titre du projet	Agence d'exécution	Cote du doc.	Question
Vérification de la conformité des pays visés à l'Article 5 par rapport aux accords du PGEH				
Angola	Rapport de vérification pour la phase II du PGEH	PNUD	94/18	Sous réserve de l'examen de la liste des pays sélectionnés pour la vérification de la conformité figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/14
Bahamas	Rapport de vérification pour la phase II du PGEH	PNUE	94/19	
Barbade	Rapport de vérification pour la phase II du PGEH	PNUE	94/19	
Burkina Faso	Rapport de vérification pour la phase II du PGEH	PNUE	94/19	
Cambodge	Rapport de vérification pour la phase I du PGEH	PNUE	94/19	
Tchad	Rapport de vérification pour la phase II du PGEH	PNUE	94/19	
Gabon*	Rapport de vérification pour la phase II du PGEH	PNUE	94/19	
Grenade	Rapport de vérification pour la phase II du PGEH	PNUE	94/19	
Guyana	Rapport de vérification pour la phase II du PGEH	PNUE	94/19	
Madagascar	Rapport de vérification pour la phase II du PGEH	PNUE	94/19	

Pays / Région	Titre du projet	Agence d'exécution	Cote du doc.	Question
Monténégro	Rapport de vérification pour la phase II du PGEH	ONUDI	94/20	
Mozambique	Rapport de vérification pour la phase II du PGEH	PNUE	94/19	
Nicaragua	Rapport de vérification pour la phase II du PGEH	PNUE	94/19	
Macédoine du Nord	Rapport de vérification pour la phase II du PGEH	ONUDI	94/20	
Sierra Leone	Rapport de vérification pour la phase II du PGEH	PNUE	94/19	
Sri Lanka	Rapport de vérification pour la phase II du PGEH	PNUD	94/18	
Timor-Leste	Rapport de vérification pour la phase II du PGEH	PNUE	94/19	
Projets de renforcement institutionnel				
Afrique du Sud	Demande de projet de renforcement institutionnel (phase I)	PNUE	94/19	Nouvelle demande de renforcement institutionnel
Préparation des KIP et des projets pilotes sur l'efficacité énergétique (décision 91/65)				
Chine	Préparation d'un KIP (phase I)	PNUD	94/18	La valeur de référence pour les HCFC étant supérieure à 2 000 tonnes PAO, le niveau de financement sera déterminé au cas par cas (décision 87/50 (c))
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Préparation d'un KIP (phase I)	Allemagne	94/15	Le déblocage des fonds approuvés est subordonné à la ratification de l'Amendement de Kigali
Chine	Préparation d'un projet pilote visant à maintenir ou à améliorer l'efficacité énergétique de la climatisation dans les centres de données	PNUD	94/18	Nouveau secteur et demande d'aide non financière
Échelle mondiale	Préparation d'un projet pilote pour démontrer l'utilisation d'outils numériques de surveillance et de gestion pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs du refroidissement d'espaces et de la chaîne du froid en Colombie, au Liban, au Panama, à Sri Lanka et à la Trinité-et-Tobago	PNUD	94/18	Tous les problèmes techniques sont résolus

Demandes de phases et de tranches de PGEH

Pays	N° de phase/tranche	Agences d'exécution	Cote du doc.	Alinéas n°	Question
Demandes de phase II ou III des PGEH ne nécessitant pas obligatoirement de présentation de la part du Secrétariat					
Comores	Phase II	PNUE	94/30	-	Tous les problèmes techniques et de coûts ont été résolus
Côte d'Ivoire	Phase II	PNUE/ONUDI	94/31	-	Tous les problèmes techniques et de coûts ont été résolus
Gabon	Phase II	PNUE/ONUDI	94/36	-	Tous les problèmes techniques et de coûts ont été résolus
Malaisie	Phase III	PNUD	94/43	21-57	Tous les problèmes techniques et de coûts ont été résolus
Demandes de phase II ou III des PGEH nécessitant une présentation de la part du Secrétariat					
Brésil	Phase III	PNUD/ONUDI /Allemagne	94/25	39-98	Tous les problèmes techniques et de coûts ont été résolus ; examen simultané à la 6 ^e tranche de la phase II
Arabie Saoudite	Phase II	ONUDI/PNUE	94/51	-	En attente d'un objectif convenu pour le nombre minimum de techniciens formés et certifiés, et d'un accord sur certaines étapes
Demandes de tranches au titre de la phase II des PGEH nécessitant une présentation de la part du Secrétariat					
Bangladesh	Phase II, 3 ^e tranche	PNUD/PNUE	94/22	-	Décaissement de la troisième tranche (PNUD et PNUE) et de la quatrième tranche (PNUE)
Brésil	Phase II, 6 ^e tranche	PNUD/ONUDI /Allemagne/Italie	94/25	1-38	Révision des coûts de suivi des projets pour l'ONUDI
Chine (réfrigération et climatisation)	Phase II, 4 ^e tranche	ONUDI/Autriche/Italie	94/29	-	Transfert de fonds au pays dans l'attente d'informations complémentaires à soumettre à la 95 ^e réunion
Égypte	Phase II, 4 ^e tranche	ONUDI/PNUE/Allemagne	94/33	-	Soumission du solde de la tranche à une prochaine réunion
République islamique d'Iran	Phase II, 5 ^e tranche	PNUD/PNUE/ONUDI/Italie	94/39	-	Accord révisé pour la phase II du PGEH

Demandes de phase I du plan de mise en œuvre des HFC de Kigali

Pays	Agences d'exécution	Cote du doc	Alinéas n°	Question
Demandes de KIP ne nécessitant pas obligatoirement de présentation de la part du Secrétariat				
El Salvador	PNUD	94/34	1-49	Tous les problèmes techniques et de coûts ont été résolus ; examen simultané au projet pilote d'efficacité énergétique
Eswatini	PNUE/PNUD	94/35	26-66	Tous les problèmes techniques et de coûts ont été résolus
Gambie	PNUE/ONUDI	94/37	-	Tous les problèmes techniques et de coûts ont été résolus
Honduras	ONUDI/PNUE	94/38	-	Tous les problèmes techniques et de coûts ont été résolus
République démocratique	PNUE/PNUD	94/40	31-82	Tous les problèmes techniques et de coûts ont été résolus

Pays	Agences d'exécution	Cote du doc	Alinéas n°	Question
populaire lao				
Monténégro	ONUDI	94/45	-	Tous les problèmes techniques et de coûts ont été résolus
Mozambique	PNUE/PNUD	94/46	-	Tous les problèmes techniques et de coûts ont été résolus
Paraguay	PNUD	94/48	29-79	Tous les problèmes techniques et de coûts ont été résolus
Sainte-Lucie	PNUE/ONUDI	94/50	31-79	Tous les problèmes techniques et de coûts ont été résolus
Seychelles	PNUE/Allemagne	94/52	-	Tous les problèmes techniques et de coûts ont été résolus
Sierra Leone	PNUE/ONUDI	94/53	-	Tous les problèmes techniques et de coûts ont été résolus
Demandes de KIP nécessitant une présentation de la part du Secrétariat				
Arménie	ONUDI/PNUE	94/21	-	Financement supérieur à celui recommandé pour les pays à faible revenu par la décision 92/37(b)(ii)
Burkina Faso	Allemagne	94/26	-	Demande de présentation d'un projet dans le secteur de la réfrigération commerciale lors d'une prochaine réunion
Libéria	Allemagne	94/42	-	Réduction accélérée et assistance technique pour le secteur de la lutte contre les incendies
Sri Lanka	PNUD/PNUE	94/54	39-116	Liens entre le KIP et le projet pilote d'efficacité énergétique ; examen simultané au projet pilote d'efficacité énergétique
Tunisie	ONUDI/PNUE	94/56	1-73	Inclusion de projets d'investissement en l'absence de lignes directrices en matière de coûts ; examen simultané au projet pilote d'efficacité énergétique

Activités ne portant pas sur des investissements en lien avec l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

Pays	Titre du projet	Agences d'exécution	Cote du doc	Alinéas n°
Projets pilotes (décision 91/65)				
Cameroun	Projet pilote visant à maintenir ou améliorer l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement dans le contexte de la réduction progressive des HFC (activités ne portant pas sur des investissements)	ONUDI	94/28	-
El Salvador	Projet pilote visant à maintenir ou améliorer l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement dans le contexte de la réduction progressive des HFC (activités ne portant pas sur des investissements)	PNUD	94/34	50-64
Sri Lanka	Projet pilote visant à maintenir ou améliorer l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement dans le contexte de la réduction progressive des HFC (activités ne portant pas sur des investissements)	PNUD	94/54	117-136
Tunisie	Projet pilote visant à maintenir ou améliorer l'efficacité énergétique des technologies et	ONUDI	94/56	74-95

Pays	Titre du projet	Agences d'exécution	Cote du doc	Alinéas n°
	équipements de remplacement dans le contexte de la réduction progressive des HFC (activités ne portant pas sur des investissements)			

10. Document sur la question des solutions de remplacement dans la fabrication de la mousse de polyuréthane (alinéa 127 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/105)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/58 présente un examen des expériences, des meilleures pratiques et des informations recueillies jusqu'à présent sur la question des solutions de remplacement dans le secteur de la fabrication de mousse de PU.

Question à traiter :

- Disponibilité et coûts des solutions de remplacement dans le secteur de la fabrication de mousse de PU

Le Comité exécutif pourrait envisager de prendre note du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/58 sur la question des solutions de remplacement dans le secteur de la fabrication de mousse de polyuréthane (PU) et d'examiner les informations qu'il contient lors de l'examen de la question des solutions de remplacement dans le secteur de la mousse de PU.

11. Analyse des répercussions de la décision 62/17 sur la mise en œuvre des plans de gestion de l'élimination des HCFC (décision 93/105 a)).

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/59 explique comment la décision 62/17 a été appliquée aux PGEH et les répercussions de celle-ci sur mise en œuvre desdits PGEH afin de permettre au Comité exécutif de discuter de la pertinence et de la manière de revoir son approche du calendrier et de la valeur de la tranche finale d'un accord pluriannuel.

Questions à traiter :

- Examen des éventuelles modifications du calendrier et de la valeur de la tranche finale d'un accord pluriannuel.

Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note de l'analyse des répercussions de la décision 62/17 sur la mise en œuvre des plans de gestion de l'élimination des HCFC (décision 93/105(a)), telle qu'elle figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/59 ; et
- (b) D'examiner la pertinence et la manière de revoir la façon d'établir le calendrier et la valeur de la tranche finale d'un accord pluriannuel en tenant compte de l'analyse mentionnée au sous-alinéa a) ci-dessus, en particulier des alinéas 9 à 11.

12. Questions en lien avec l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal

- (a) **Projet de lignes directrices sur le financement de la réduction progressive des HFC dans les pays visés à l'Article 5, comprenant l'examen de l'opérationnalisation de l'alinéa 24 de la décision XXVIII/2 (alinéa 351 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/105);**

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/60](#) présente un résumé des progrès réalisés et des questions en suspens dans l'élaboration des directives sur les coûts de la réduction progressive des HFC, y compris les textes de travail avec les propositions des pays visés et non visés à l'Article 5, la définition des petites et moyennes entreprises et le point de départ de réductions soutenues de la consommation de HFC. Le document sur le point de départ des réductions globales durables, préparé par le Secrétariat (UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/97) est disponible en tant que document de référence.

Questions à traiter :

- Examen des questions en suspens concernant l'élaboration de directives sur les coûts d'élaboration de lignes directrices concernant la réduction progressive des HFC dans les pays visés à l'Article 5, y compris l'examen de l'opérationnalisation de l'alinéa 24 de la décision XXVIII/2

Le Comité exécutif pourrait envisager :

- (a) De prendre note du document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/60](#) concernant le projet de lignes directrices en vue du financement de la réduction progressive des HFC dans les pays visés à l'Article 5, comprenant l'examen de la mise en œuvre de l'alinéa 24 de la décision XXVIII/2 ; et
- (b) De poursuivre ses délibérations sur les lignes directrices pour le financement de la réduction progressive des HFC dans les pays visés à l'Article 5, à la lumière du document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/60](#).

(b) Élaboration plus poussée du cadre opérationnel visant à assurer le maintien ou l'amélioration de l'efficacité énergétique, décrit dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/98](#) (décision 93/93 d) ;

Les documents [UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/61](#) et [Add.1](#) présentent des informations supplémentaires et des mises à jour, comme demandé dans la décision 93/93(d), afin de développer davantage le cadre opérationnel visant à maintenir ou à améliorer l'efficacité énergétique, décrit dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/98](#), lequel est disponible en tant que document de référence. Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/61](#) comprend cinq sections, dont les activités d'investissement pour la fabrication d'équipements, qui incluent des détails sur la méthodologie de calcul des incitations (section I) ; l'estimation des gains d'efficacité énergétique en kWh/an et des bénéfices climatiques en équivalent dioxyde de carbone (section II) ; les rôles spécifiques des unités nationales de l'ozone et des organismes réglementant l'efficacité énergétique (section III) ; l'opérationnalisation des fonds renouvelables pour l'efficacité énergétique dans le cadre de la réduction progressive des HFC (section IV) ; et une recommandation. L'addendum ([UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/61/Add.1](#)) illustre la méthode de calcul des mesures incitatives pour la fabrication dans un exemple hypothétique.

Questions à traiter :

- Examen d'une voie à suivre pour le cadre opérationnel visant à maintenir ou améliorer l'efficacité énergétique tout en réduisant progressivement les HFC

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note des informations fournies dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/61](#) visant à développer davantage le cadre opérationnel afin de maintenir ou d'améliorer

l'efficacité énergétique décrite dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/98 couvrant les aspects mentionnés dans la décision 93/93(d) ;

- (b) Examiner la question de savoir s'il faut :
- (i) Utiliser le cadre opérationnel relatif à l'efficacité énergétique visant la réduction progressive des HFC, élaboré aux alinéas 8 à 38 du document visé au sous-alinéa a) pour des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique de la fabrication des réfrigérateurs domestiques, des réfrigérateurs commerciaux (vitrines, réfrigérateurs commerciaux, congélateurs coffres, climatiseurs résidentiels et climatiseurs commerciaux), y compris dans le cadre de tout projet pilote mené conformément à la décision 91/65 pour la fabrication de ces équipements, pour une période initiale de [trois ans] ;
 - (ii) Demander au Secrétariat de poursuivre l'élaboration du cadre opérationnel relatif à l'efficacité énergétique dans le cadre de la réduction progressive des HFC, en vue de la 95^e réunion :
 - a) Coûts liés au maintien ou à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les activités ne relevant pas de la fabrication couvertes par la section I.3 du document visé au sous-alinéa a) ci-dessus ; et
 - b) Critères d'examen des projets pour l'utilisation du fonds renouvelable visé à la section IV du document mentionné au sous-alinéa a) ci-dessus.

(c) Projet de modèle d'accord pour la phase I des plans de mise en œuvre des HFC de Kigali (alinéa 368 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/105)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/62 contient les ajustements et les mises à jour effectués sur le modèle de PGEH pour y tenir compte de considérations supplémentaires concernant la réduction progressive des HFC et de l'Amendement de Kigali, afin de préparer le projet de modèle d'accord pour la phase I des KIP, qui est inclus en annexe du document, tel qu'il a été discuté jusqu'à présent par le groupe de contact établi à la 93^e réunion.

Question à traiter :

- Examen des ajustements et mises à jour effectués sur l'Accord de PGEH pour élaborer le projet de modèle portant sur un Accord concernant la phase I des KIP.

Le Comité exécutif pourrait envisager d'approuver le projet de modèle d'accord pour la phase I des plans de mise en œuvre des HFC de l'Amendement de Kigali joint en annexe du présent document.

13. Document sur la manière dont les activités d'élimination des HCFC et de réduction progressive des HFC appuyées par le Fonds multilatéral pourraient contribuer à un refroidissement durable (décision 92/1 b))

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/63 présente des informations sur la manière dont les activités d'élimination des HCFC et de réduction progressive des HFC appuyées par le Fonds multilatéral pourraient contribuer à un refroidissement durable (décision 92/1(b)). Le document examine les incidences des activités d'élimination des HCFC et de réduction progressive des HFC sur la réalisation d'un refroidissement durable, analyse les émissions directes et indirectes ainsi que

les tendances futures résultant des besoins de refroidissement, et présente ce qui pourrait être fait en matière de refroidissement durable dans le cadre des PGEH et des KIP.

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait envisager de prendre note des informations figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/63 sur la manière dont les activités d'élimination des HCFC et de réduction progressive des HFC soutenues par le Fonds multilatéral pourraient contribuer à un refroidissement durable.

14. Question en lien avec la fenêtre de financement visant à aider les pays visés à l'Article 5 affectés par la pandémie de la maladie du coronavirus (alinéa 406 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/105).

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/65 contient une note du Secrétariat expliquant le contexte de l'inclusion de la question relative à une fenêtre de financement pour aider les pays visés à l'Article 5 touchés par la pandémie de coronavirus dans l'ordre du jour de sa 94^e réunion.

15. Projet de rapport du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal à la trente-sixième Réunion des Parties.

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/64 contient un projet de rapport du Comité exécutif à la trente-sixième réunion des Parties qui résume les plus importantes décisions prises par le Comité exécutif à sa 93^e réunion.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait envisager d'autoriser le Secrétariat à finaliser le rapport du Comité exécutif à la trente-et-unième réunion des Parties au Protocole de Montréal, à la lumière des discussions tenues et des décisions prises à la 94^e réunion, pour le soumettre à l'approbation du président avant de le transmettre au Secrétariat de l'ozone.

16. Rapport du sous-groupe sur le secteur de la production

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/66, à publier au cours de la 94^e réunion, contiendra le rapport de la réunion du sous-groupe sur le secteur de la production qui se réunira en marge de cette réunion.

17. Questions diverses

Toute question de fond dont l'inscription à l'ordre du jour a fait consensus serait traitée au point 2 a) de l'ordre du jour.

18. Adoption du rapport

Le Comité exécutif sera saisi du projet de rapport de la 94^e réunion aux fins d'examen et d'adoption.

19. Clôture de la réunion

La réunion sera déclarée close le vendredi 31 mai 2024.